



**LA COUR D'APPEL DE CASABLANCA CONFIRME LES LOURDES PEINES À
L'ENCONTRE DES ACTIVISTES DU HIRAK DU RIF.
UNE JUSTICE AUX ORDRES QUI SE VENGE ET PUNIT DES MANIFESTANT-E-S
PACIFIQUES DANS LE BUT DE FAIRE TAIRE TOUTE CONTESTATION ET TOUT
MOUVEMENT SOCIAL AU MAROC.**

Au moment où les différentes organisations démocratiques et où toutes les forces vives du Maroc attendaient que la Cour d'appel de Casablanca choisisse la voie de la sagesse et des principes élémentaires de droit et de justice, cette institution a plutôt choisie de se ranger du côté de l'approche sécuritaire de l'état marocain et accepte d'être utilisée comme moyen de répression et de vengeance envers les activistes des différents mouvements sociaux au Maroc.

Ces peines prononcées à l'encontre de plusieurs activistes du Hirak du Rif et de Jerada ainsi que des journalistes tel que Hamid El Mehdaouy, nous prouvent encore une fois que la justice dans notre pays est loin d'être indépendante et ne garantit pas les règles de base d'un procès équitable. Ceci ne pourrait être atteint que dans le cadre d'une vraie démocratie et d'un véritable état de droit.

L'Association Marocaine des Droits Humains a suivi tout le processus du procès en première instance et a déjà souligné l'absence de toute condition pouvant donner lieu à un procès équitable en commençant par les arrestations, les interrogatoires, le déroulement des débats lors des procès et en arrivant aux jugements prononcés.

A l'AMDH nous dénonçons fermement ces jugements et nous les considérons comme étant injustes et utilisés dans le cadre des vengeances envers les activistes du mouvement populaire du Rif et d'ailleurs, qui n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leur mécontentement quant aux conditions de vie difficiles, quant à l'injustice sociale, aux inégalités et quant à la répression des libertés dans notre pays.

Aujourd'hui, suite à ce jugement en appel, nous continuons à dénoncer ces peines prononcées par une justice aux ordres qui n'a, à aucun moment, voulu chercher la vérité ou juste écouter les voix défendant les détenus et le mouvement des droits humains, ce qui a poussé les détenus à boycotter les dernières audiences et à demander à leur défense de garder le silence comme moyen de protestation.

L'Etat marocain a encore une fois choisi la détention politique comme seule réponse aux revendications légitimes du mouvement Hirak du Rif et fait de ce simulacre de procès un moyen de pression visant à faire taire les différentes contestations et les différents mouvements sociaux à travers le Maroc.

Nous le rappelons, encore une fois, la seule solution pour atténuer et calmer la colère populaire est d'écouter et de répondre aux revendications et demandes de ces populations et ces régions marginalisées qui se soulèvent, de faire en sorte que les politiques publiques offrent aux citoyen-ne-s de meilleures conditions de vie et de respecter les différents engagements de l'état marocain en terme de respect des droits humains, des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, le droit de manifester et la liberté d'association ...

Le seul moyen pour répondre à la colère et aux soulèvements populaires est d'abord de libérer tou-te-s les détenu-e-s politiques dans notre pays comme un premier pas dans la construction d'une vraie démocratie permettant au peuple marocain de s'émanciper politiquement, économiquement et culturellement et de vivre dignement.

Texte inspiré du Communiqué publié par le Bureau Central de l'AMDH le 05/04/2019

Les sections de l'AMDH en Europe expriment leur solidarité avec les détenus politiques du mouvement populaire et pacifique du Rif, avec leurs familles et avec l'ensemble des détenu.e.s politiques au Maroc. Nous exigeons leur libération immédiate et sans conditions.

Nous appelons toutes les forces vives et démocratiques au Maroc et en Europe à maintenir la pression et à se mobiliser, ENSEMBLE, pour cesser cette politique de répression féroce de l'état marocain à l'encontre des populations pacifiques.

Vive les luttes du peuple marocain

Liberté, Dignité, Justice sociale